

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2014**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le vendredi 17 octobre 2014 à vingt et une heures, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

M. LE CAM Gilles, M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, Mme BERIDOT Cordélia, Mme BRIE Nelly, Mme GONSARD Chantal, Mme CADOUX Monique, Mme ABOULIN Christine, M. AGBEKODO Frédo, M. LENEVEU Yann, M. MAKOWSKI Bruno, M. DRUART Sébastien, M. ROQUES Jean-Jacques, Mme DROT Sylvaine, M. PAIN Frédéric.

Pouvoirs : M. DEMARIGNY Fabrice à M. AGBEKODO Frédo, Mme GALLINE CASTEL Anne-Laure à M. LE CAM Gilles, Mme FOUQUE DUVAL Michelle à Mme DROT Sylvaine.

M. GUENOT Robert est désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION DE M. PAIN FREDERIC CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de M. FEYTE Jacques, conseiller municipal. Considérant le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1 000 habitants et la position de M. PAIN Frédéric sur la liste de la minorité « Bien Etre à Neuville », ce dernier est déclaré installé dans sa fonction de 19^{ème} conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence et joint au présent compte rendu.

VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Il propose les taux suivants et le versement des indemnités à compter de l'installation du conseil municipal le 04 octobre 2014 :

Maire		Adjoint	
37 %	1 406,54 €	16,5 %	627,24 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

- 15 voix pour,

- 4 abstentions,

le taux de 37 % d'indemnité pour le Maire et celui de 16,5 % d'indemnité pour les adjoints,

- le versement des indemnités à compter du 04/10/2014.

DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose la création de 14 commissions municipales afin de permettre la réalisation d'un travail d'étude des projets et la préparation des délibérations dudit conseil.

Les commissions désignent un vice président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Monsieur le Maire précise que les membres de ces commissions sont en principe désignés par vote à bulletin secret, mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ci-après :

1. Urbanisme

M. GUENOT Robert, M. DRUART Sébastien, M. DEMARIGNY Fabrice, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, Mme BRIE Nelly, M. LENEVEU Yann, Mme ABOULIN Christine, M. ROQUES Jean-Jacques, M. PAIN Frédéric.

2. Infrastructures et Voirie

M. DALLEMAGNE Gérard, M. GUENOT Robert, M. DRUART Sébastien, M. MAKOWSKI Bruno, M. ROQUES Jean-Jacques.

3. Budget-finances

M. DEMARIGNY Fabrice, M. DRUART Sébastien, M. LENEVEU Yann, M. GUENOT Robert, Mme ABOULIN Christine, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme FOUQUE DUVAL Michelle, Mme DROT Sylvaine.

4. Culture & patrimoine

Mme BERIDOT Cordélia, M. DRUART Sébastien, Mme MERCERON Francine, Mme BRIE Nelly, M. LENEVEU Yann, Mme ABOULIN Christine, Mme CADOUX Monique, M. ROQUES Jean-Jacques.

5. Evènementiel

M. MAKOWSKI Bruno, Mme GONSARD Chantal, Mme BRIE Nelly, M. GUENOT Robert, Mme ABOULIN Christine, M. DALLEMAGNE Gérard.

Les élus issus de la représentation proportionnelle n'ont pas souhaité participer à cette commission.

6. Neuville 2020

M. LENEVEU Yann, M. DEMARIGNY Fabrice, M. GUENOT Robert, Mme BRIE Nelly, Mme ABOULIN Christine, Mme BERIDOT Cordélia, M. ROQUES Jean-Jacques, M. PAIN Frédéric.

7. Environnement - Nature

Mme ABOULIN Christine, Mme MERCERON Francine, Mme BRIE Nelly, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme GONSARD Chantal.

Les élus issus de la représentation proportionnelle n'ont pas souhaité participer à cette commission.

8. Affaires scolaires

Mme CADOUX Monique, Mme MERCERON Francine, M. LENEVEU Yann, Mme BERIDOT Cordélia, M. MAKOWSKI Bruno, Mme DROT Sylvaine.

9. Nouvelles technologies de l'information et communication

M. AGBEKODO Frédo, Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure, M. MAKOWSKI Bruno, Mme ABOULIN Christine, M. PAIN Frédéric.

10. Associations et vie sportive

Mme GONSARD Chantal, M. MAKOWSKI Bruno, M. GUENOT Robert, M. DRUART Sébastien, Mme BRIE Nelly, Mme CADOUX Monique, Mme DROT Sylvaine M. ROQUES Jean-Jacques.

11. Commerces et Artisanat

Mme BRIE Nelly, M. DRUART Sébastien, Mme MERCERON Francine, Mme GONSARD Chantal, Mme ABOULIN Christine, M. ROQUES Jean-Jacques.

12. Petite enfance

Mme CADOUX Monique, Mme MERCERON Francine, Mme BRIE Nelly, Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure, M. MAKOWSKI Bruno, Mme FOUQUE DUVAL Michelle.

13. Appel d'offres et contrat de maintenance

M. DRUART Sébastien, M. DALLEMAGNE Gérard, M. GUENOT Robert, Mme BRIE Nelly, M. MAKOWSKI Bruno, Mme DROT Sylvaine.

14. Jeunesse

M. DRUART Sébastien, Mme BRIE Nelly, Mme MERCERON Francine, M. LENEVEU Yann, M. MAKOWSKI Bruno. Les élus issus de la représentation proportionnelle n'ont pas souhaité participer à cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve :

- la création des 14 commissions municipales telles que, ci-dessus, définies,
- les désignations des membres des commissions municipales telles que, ci-dessus, énumérées.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre de membres élus en son sein par le conseil municipal et à 4 également le nombre de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Sont élus : Mme BRIE Nelly, Mme FOUQUE DUVAL Michelle, Mme GONSARD Chantal, M. LENEVEU Yann,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve :

- le nombre de 4 pour les membres élus et les membres nommés,
- l'élection de Mme BRIE Nelly, Mme FOUQUE DUVAL Michelle, Mme GONSARD Chantal, M. LENEVEU Yann, membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose de fixer à 2 le nombre de ses représentants pour siéger au comité de la caisse des écoles.

Sont élus : Mme CADOUX Monique, M. MAKOWSKI Bruno.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve :

- le nombre de 2 pour les représentants à la caisse des écoles,
- l'élection de Mme CADOUX Monique, M. MAKOWSKI Bruno, membres du comité de la caisse des écoles de la commune.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMMUNICATIONS ET ELECTRICITE DE LA REGION DE CONFLANS ET DE CERGY

Monsieur le Maire propose de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, choisis par le conseil municipal, afin de siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et de Cergy (SIERTECC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Titulaires : M. BEALU Jean, M. GUENOT Robert,
- Suppléants : M. DRUART Sébastien, M. LE CAM Gilles,

qui représenteront la commune au sein du SIERTECC.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE

Monsieur le Maire propose de désigner 3 délégués, choisis par le conseil municipal en son sein, afin de siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

M. DALLEMAGNE Gérard, Mme ABOULIN Christine et M. DRUART Sébastien,

comme délégués de la commune qui la représenteront au sein du Comité du SIARP.

REPRESENTATION DE NEUVILLE-SUR-OISE POUR LES TRANSPORTS

Monsieur le Maire propose 2 représentants pour Neuville sur les sujets concernant les transports.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- M. AGBEKODO Frédo,
- M. GUENOT Robert,

représentants la commune pour les dossiers concernant les transports.

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DES BERGES DE L'OISE

Monsieur le Maire propose de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, choisis par le conseil municipal en son sein, afin de siéger au Comité Syndical du Syndicat des Berges de l'Oise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Mme ABOULIN Christine, déléguée titulaire,
- Mme BRIE Nelly déléguée, suppléante,

de la commune qui la représenteront au sein du Comité du Syndicat des berges de l'Oise.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, à main levée, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Compte tenu du vote, ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du SMDEGTVO :

- M. GUENOT Robert, délégué titulaire,
- M. DRUART Sébastien, délégué suppléant.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, à main levée, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune auprès du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Compte tenu du vote, ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du SMGFAVO :

- M. MAKOWSKI Bruno, délégué titulaire,
- Mme GONSARD Chantal, déléguée suppléante.

DESIGNATION DU DELEGUE AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT DE PERSONNES AGEES DEPENDANTES AU CHATEAU DE NEUVILLE

Monsieur le maire propose de désigner 1 titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal pour siéger au conseil de la vie sociale auprès de l'Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes au Château de Neuville.

Son désignés :

- Titulaire : M. LE CAM Gilles.
- Suppléante : Mme MERCERON Francine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce choix.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGEE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire précise que la commission administrative est composée de 3 membres, le maire ou son représentant, le délégué de l'administration désigné par le préfet et le délégué du président du Tribunal de Grande Instance. Cette commission procède aux opérations d'inscription ou de radiation sur les listes électorales du 1^{er} septembre au 31 décembre de chaque année.

Monsieur le Maire propose :

- M. DALLEMAGNE Gérard représentant le maire,
- M. ROBICHON Alain représentant le délégué de l'administration désigné par le préfet,
- Mme RANGER Claude représentant le délégué du président du Tribunal de Grande Instance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire propose de désigner M. DRUART Sébastien, conseiller municipal, correspondant Défense pour la commune de Neuville-sur-Oise

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix.

DESIGNATION DU RESPONSABLE DU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose de désigner Mme MERCERON Francine, adjointe au maire, responsable du fonctionnement de la bibliothèque de Neuville-sur-Oise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DE SECURITE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Monsieur le Maire propose de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, choisis par le conseil municipal en son sein, afin de siéger à la commission de sécurité du SDIS.

Monsieur le Maire se propose comme délégué titulaire,

M. GUENOT Robert délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE NEUVILLE-SUR-OISE A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SPLA CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Neuville-sur-Oise est actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement Cergy-Pontoise Aménagement (SPLA) et qu'à ce titre, elle détient 1 action.

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'Assemblée Spéciale et du représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement, conformément aux règles définies par les articles L 1524-5, R 1524-3 et suivants du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- désigne M. LE CAM Gilles, en qualité de représentant de la commune de Neuville-sur-Oise, d'une part à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale d'Aménagement Cergy-Pontoise Aménagement, d'autre part à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Locale d'Aménagement Cergy-Pontoise Aménagement,

- autorise son représentant à accepter toutes fonctions, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le président du Conseil d'Administration, émettre tout avis et prendre part à tout vote.

AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR ACHAT DE PETITES FOURNITURES

Le Conseil municipal, donne délégation au maire de Neuville-sur-Oise, M. LE CAM Gilles, pour la durée de son mandat, afin d'exercer une partie des attributions de l'organe délibérant, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables d'un montant maximum de 6 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal a par ailleurs décidé, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les décisions, prises en application de la présente délibération, pourront être signées par un adjoint ou un membre du conseil municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 dudit Code.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur cette proposition de délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables d'un montant maximum de 6 000 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que tout avenant dans la limite de 10 % ;
- Autorise le maire à déléguer lesdites attributions en son absence dans l'ordre du tableau.

MANDAT AU MAIRE POUR POURSUITE JUDICIAIRE

Le Conseil municipal, considérant l'étendue des délégations au maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la délégation suivante, autoriser le maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans les actions entreprises contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

BUDGET FORMATION POUR LES ELUS

Monsieur le Maire expose que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Considérant :

- que les frais de formation comprennent les frais de déplacements, les frais d'enseignement, la compensation de la perte éventuelle de salaire,
- que les jours de formation sont plafonnés à l'équivalent de 18 jours par élu et pour la durée du mandat,
- qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du taux de 8,3 % du montant total des indemnités représentant 250 € par an et par élu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le taux de 8,3 % du montant total des indemnités pour le budget formation des nouveaux élus.

AUTORISATION DE CREATION DE REGIES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner délégation à M. LE CAM Gilles, maire de la commune pour créer les régies tant d'avances que de recettes nécessaires au fonctionnement des services de la mairie.

DESIGNATION DU REGISSEUR POUR LES REGIES

Monsieur le Maire propose de désigner un régisseur titulaire et un régisseur suppléant pour les différentes régies fonctionnant dans les services municipaux ;

Régie de recettes et d'avances y compris carnet de chèques	Régisseur titulaire	Régisseur suppléant
Evènementiel	M. MAKOWSKI Bruno	Mme GONSARD Chantal

Régie de recettes	Régisseur titulaire	Régisseur suppléant
Cantine, garderie, étude surveillée, centre aéré, nouvelles activités péri-scolaires	Mme JULIEN Pascale	Mme PEDRO Martine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce choix.

INFORMATIONS DIVERSES

Gilles LE CAM

>Déroulé de la cérémonie du 11 novembre :

- 10h30 office religieux,
- 11h30 dépôt de gerbes au monument aux morts avec les enfants de l'école qui chanteront la Marseillaise.
- L'Harmonie de Pontoise jouera des morceaux de musique classique.

>Fait part d'une lettre de félicitations du préfet du Val d'Oise pour la réélection de l'équipe municipale.

>Propose le prochain conseil municipal vendredi 21 novembre 2014 à 20h30.

Frédo AGBEKODO

Programmation d'une réunion sur la fibre optique le jeudi 27 novembre 2014.

Francine MERCERON

Premier rendez-vous pour les petits déjeuners neuvillois samedi 15 novembre 2014 à 9h30 au foyer communal suivi de l'accueil des nouveaux arrivants et la remise des médailles du travail.

Cordélia BERIDOT

Concert festival de Jazz au Fil de l'Oise dimanche 14 décembre 2014 à 17h au foyer communal.

Nelly BRIE

>Vendredi 5 décembre grand loto au foyer communal.

>Samedi 6 décembre :

- Marché de Noël, place du Pont.
- Téléthon au foyer communal avec la participation des associations le Temps Libre à Neuville et la Troupe de l'Escapade :
 - ❖ marche organisée par le Temps Libre à Neuville,
 - ❖ pièce de théâtre par la Troupe de l'Escapade.

La séance est levée à 22h15.